



Le mercredi 10 novembre 2021, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 2 novembre 2021 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Président, a délibéré.

La délibération affichée

le : **12 NOV. 2021**

et transmise à la Préfecture

le : **19 NOV. 2021**

est exécutoire

le : **19 NOV. 2021**

Présents (43) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, M. Fabien BISTON, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Michel LENGLET, M. Ludovic REAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, Monsieur Henri LORY.

Excusé(s) (10) : Mme Frédérique GERBAUD, Mme Sabine DESMAISON, Mme Pascale BAVOUZET, Mme Christelle PALLEAU. Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à M. Luc DELLA-VALLE, Mme Marie SALLÉ ayant donné procuration à M. Fabien BISTON.

4 : Débat d'orientations budgétaires 2022

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations mises en place au profit des habitants de Châteauroux métropole.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 aout 2017 puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientation Budgétaire, qui expliquent l'évolution par rapport aux années précédentes du rapport qui vous est présenté.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large, au plan économique notamment.

C'est notamment à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

Contexte économique

1) International

En 2020, la crise sanitaire induite par la pandémie au coronavirus a plongé l'économie mondiale dans une situation de crise sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Comparativement, l'année 2021 a été marquée par des épisodes successifs de redémarrage et d'arrêt de l'activité économique, et pour les pays les plus développés, par la mise en œuvre de stratégies de vaccination à grande échelle.

La croissance économique s'est redressée, et le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise. Ainsi, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) fait état, dans son rapport intermédiaire sur les perspectives économiques publié en septembre, d'un rebond de l'activité économique obtenu notamment « grâce au vigoureux soutien des pouvoirs publics » tout en pointant au passage un certain « essoufflement » dans la dynamique constatée depuis le début du second semestre.

Au-delà de cette reprise globale de l'activité, subsistent de grandes disparités d'enjeux et de perspectives qui résultent tant du niveau de développement des économies que de l'efficacité des stratégies sanitaires mises en œuvre.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions prévisibles en % du PIB des principales économies mondiales entre 2020 et 2022.

Croissance du PIB réel

	Glissement annuel en %			
	2020	2021		2022
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai	Prévisions intermédiaires
			Différence par rapport aux prévisions de mai	
Monde	-3.4	5.7	-0.1	4.5
G20 ¹	-3.1	6.1	-0.2	4.8
Australie	-2.5	4.0	-1.1	3.3
Canada	-5.3	5.4	-0.7	4.1
Zone euro	-6.5	5.3	1.0	4.6
Allemagne	-4.9	2.9	-0.4	4.6
France	-8.0	6.3	0.5	4.0
Italie	-8.9	5.9	1.4	4.1
Espagne ²	-10.8	6.8	0.9	6.6
Japon	-4.6	2.5	-0.1	2.1
Corée	-0.9	4.0	0.2	2.9
Mexique	-8.3	6.3	1.3	3.4
Turquie	1.8	8.4	2.7	3.1
Royaume-Uni	-9.8	6.7	-0.5	5.2
États-Unis	-3.4	6.0	-0.9	3.9
Argentine	-9.9	7.6	1.5	1.9
Brésil	-4.4	5.2	1.5	2.3
Chine	2.3	8.5	0.0	5.8
Inde ³	-7.3	9.7	-0.2	7.9
Indonésie	-2.1	3.7	-1.0	4.9
Russie	-2.5	2.7	-0.8	3.4
Arabie Saoudite	-4.1	2.3	-0.5	4.8
Afrique du Sud	-7.0	4.6	0.8	2.5

Note : Différence par rapport aux Perspectives économiques de mai 2021 en points de pourcentage, sur la base de chiffres arrondis. Les agrégats du monde et du G20 utilisent des pondérations mobilières du PIB nominal aux parités de pouvoir d'achat.

1 L'Union européenne (UE) est membre à part entière du Groupe des Vingt (G20) mais l'agrégat G20 comprend uniquement les pays qui en sont également membres à titre individuel.

2 L'Espagne est un invité permanent du G20.

3 Exercices budgétaires débutant en avril.

(Source : OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2021)

Corolaire des politiques publiques de contingence et de la reprise de l'activité économique, un retour de l'inflation à un niveau soutenu ajoute à ce contexte déjà complexe une marge d'incertitude supplémentaire.

Celle-ci est alimentée par la conjonction de nombreux facteurs :

- Pénurie de l'offre dans certains secteurs (matières premières et produits manufacturés notamment)
- Redémarrage de la demande des consommateurs
- Rareté des denrées alimentaires induite par des aléas climatiques en 2021
- Hausse du coût des énergies.

Si la zone euro semble de prime abord moins sévèrement touchée par ce phénomène que la moyenne des pays du G20 (Etats-Unis notamment), il n'en demeure pas moins que l'interdépendance des différentes aires économiques mondiales entre elles contribuera à faire perdurer ce phénomène en Europe en 2022, notamment au travers du coût des intrants.

Le tableau ci-dessous présente les perspectives en matière d'inflation des prix à la consommation.

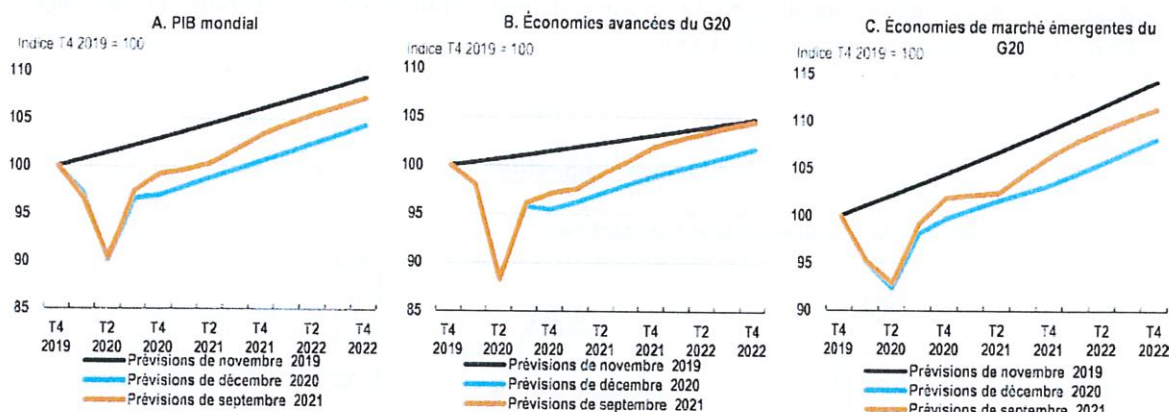
Inflation globale des prix à la consommation

	2020	Glissement annuel en %		2022	
		2021		2022	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai
G20¹	2.7	3.7	0.2	3.9	0.5
Australie	0.9	2.3	0.3	1.8	0.1
Canada	0.7	3.1	1.1	2.8	1.4
Zone euro	0.3	2.1	0.3	1.9	0.7
Allemagne	0.4	2.9	0.3	2.1	0.5
France	0.5	1.9	0.5	1.4	0.6
Italie	-0.1	1.6	0.3	1.6	0.6
Espagne ²	-0.3	2.4	0.8	1.9	0.8
Japon	0.0	-0.4	-0.5	0.5	-0.1
Corée	0.5	2.2	0.4	1.8	0.4
Mexique	3.4	5.4	1.3	3.8	0.7
Turquie	12.3	17.8	1.8	15.7	2.9
Royaume-Uni	0.9	2.3	1.0	3.1	1.4
États-Unis	1.2	3.6	0.7	3.1	0.5
Argentine	40.4	47.0	2.0	48.3	6.5
Brésil	3.2	7.2	1.0	4.9	0.9
Chine	2.5	1.2	-0.3	2.2	-0.2
Inde ³	6.2	5.9	0.5	5.5	0.7
Indonésie	1.9	2.2	-0.2	2.9	0.0
Russie	3.4	6.1	0.2	5.5	1.0
Afrique du Sud	3.3	4.2	0.1	4.4	0.0

(Source : OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2021)

Malgré toute la prudence qui s'impose dans ce contexte incertain, il semble toutefois que la reprise soit amenée à se poursuivre en 2022, et que les politiques macro-économiques demeurent relativement accommodantes, et ce au moins à court terme.

Une reprise soutenue mais inégale



(Source : OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2021)

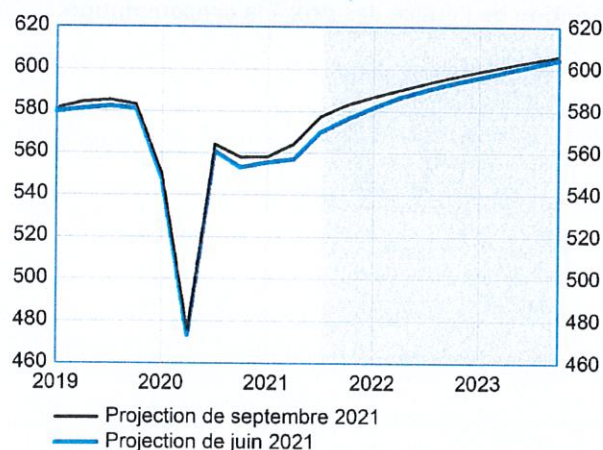
2) National

Dans ce contexte inédit l'économie française a été en 2020, durement frappée. La dégradation des principaux agrégats l'a situé parmi les plus impactées des économies développées. Le PIB a ainsi reculé de près de 8,3 points par rapport à 2019. Il semble toutefois que les prévisions pour 2021 soient plus favorables que ce qui avait pu être anticipé jusqu'alors, et que la croissance du PIB pour 2021 s'établisse aux alentours de 6,25%.

Ainsi, lors de la publication de ses projections macro-économiques pour la période 2021 à 2023, la Banque de France fait état d'une croissance du PIB qui serait encore « très soutenue » à +3,7% en 2022, pour revenir à un niveau proche de 2% en 2023.

Niveau du PIB réel

(volume prix chaînés en milliards d'euros 2014)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleu.

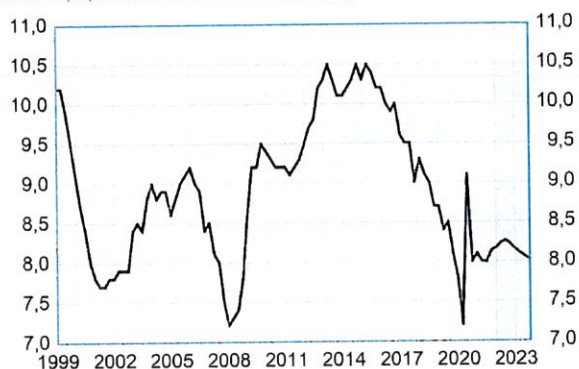
Cette prévision de croissance s'accompagne d'une bonne tenue d'autres indicateurs, au premier rang desquels l'emploi.

Ainsi, et notamment grâce au recours large au dispositif d'activité partielle, la dégradation du marché du travail a été plus limitée et de plus courte durée que ce qui était attendu.

En 2021, l'emploi salarié est en progression (+ 130 000 emplois en moyenne trimestrielle) et a retrouvé son niveau d'avant-crise dans le courant du deuxième trimestre. Le taux de chômage s'établit à ce jour à 8% de la population active.

Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

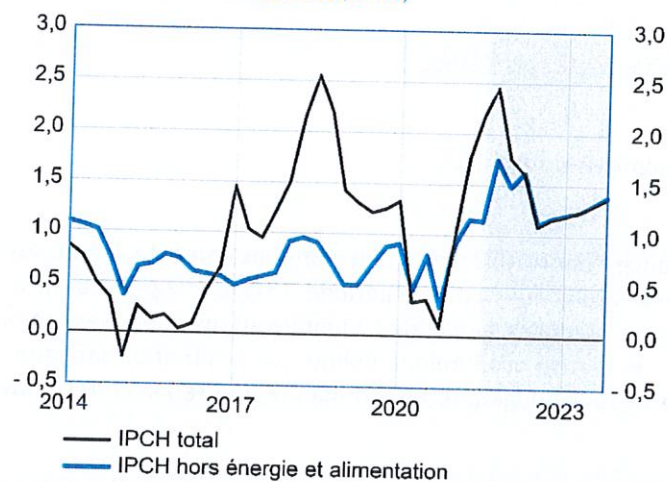
Par ailleurs, et comme pour l'ensemble des économies ouvertes, l'indice des prix à la consommation connaît en France depuis le début de l'année une accélération sensible. Celle-ci s'accroît depuis le début du second semestre pour s'établir, en glissement annuel, à près de 2,1% en septembre.

La Banque de France considère toutefois cet actuel rebond comme un phénomène essentiellement conjoncturel, notamment induit par le retour des cours de l'énergie à leur niveau d'avant crise.

Elle anticipe un ralentissement de la progression de l'indice des prix à environ 1,3% à l'horizon 2023.

Variation de l'indice des prix à la consommation.

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

3) Projet de loi de finance 2022 (PLF 2022)

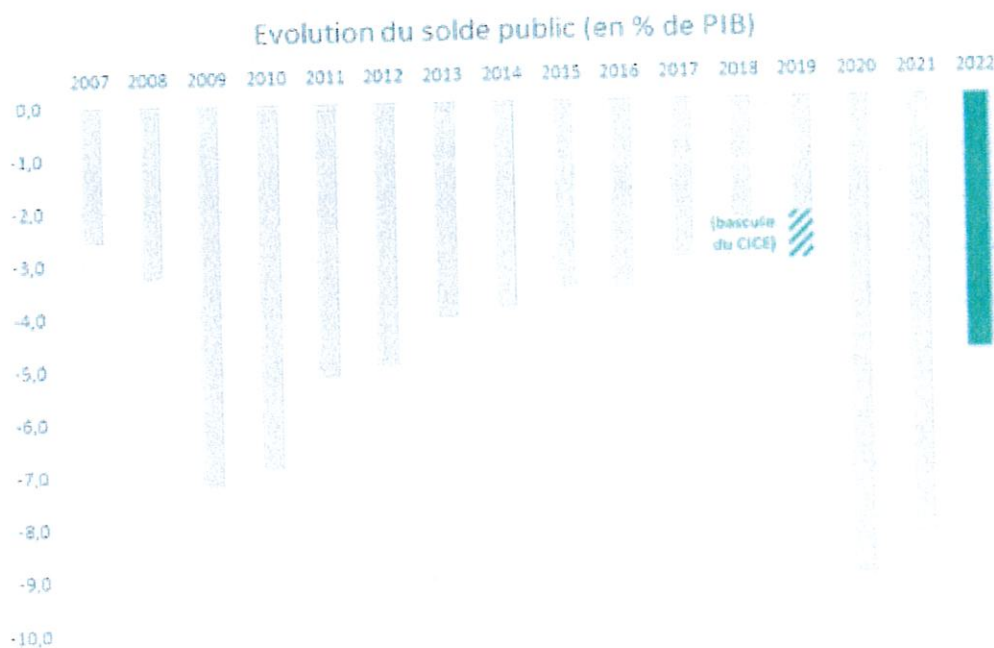
Equilibre économique du PLF 2022

Le Projet de Loi de Finances pour 2022 intervient dans un contexte inédit. En effet, si la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018 à 2022 prévoyait un « rétablissement des grands équilibres » avec un déficit global des administrations publiques limité à 0,3% du PIB en fin de période, l'ampleur de la crise économique induite par la situation sanitaire a temporairement éclipsé les impératifs de rigueur budgétaire et commandé une réponse des pouvoirs publics d'une ampleur sans précédent.

Ainsi, c'est près de 70 milliards d'euros qui ont été engagés en 2020 par les différentes entités publiques afin de soutenir entreprises et ménages. Les dispositifs de soutien créés ont perduré en 2021 et connaîtront un arrêt progressif au fil de la normalisation du niveau d'activité dans chaque secteur.

Le déficit des administrations publiques, qui s'établissait depuis trois années consécutives à moins de 3 % du PIB a explosé pour atteindre 9,1% en 2020. Il atteindrait 8,4% en 2021 et serait limité à 4,8% en 2022.

Conséquence directe de la dégradation des équilibres budgétaires annuels, la dette publique consolidée s'établirait à 115,6% du PIB en 2021, et serait ramenée à 114% en 2022, sous réserve d'un maintien de la dynamique de croissance enregistrée jusqu'ici.



(Source : PLF 2022)

Les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales

Le PLF pour 2022 intervient après une importante phase de refonte de la répartition des recettes fiscales entre les différents niveaux de collectivité : suppression progressive de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes,

transfert d'une fraction de TVA nationale aux départements et EPCI...

De ce point de vue, le projet présenté cette année par le Gouvernement s'inscrit dans une logique de continuité par rapport aux années précédentes et ne comporte, à ce stade des travaux préparatoires, pas de bouleversement majeur en matière fiscale.

Au-delà des réformes structurelles, le PLF constitue chaque année un enjeu fort pour les collectivités au travers de la fixation du montant des concours qui leur seront attribués.

Pour 2022, le niveau des transferts financiers de l'Etat aux collectivités s'établit à 52,7 milliards d'euros (en progression de 615 millions d'Euros par rapport à 2021).

Au sein de ces transferts, le niveau des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales est attendu à niveau constant pour 2022 à 43,2 milliards d'euros.

En ce qui concerne les dotations de fonctionnement, hors modifications de périmètres induites notamment par l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA pour certaines collectivités, le niveau de la D.G.F. restera stable avec 26,8 milliards d'euros. Cette stabilité du montant global de la dotation englobera comme ces dernières années, des variations différentielles entre ses différentes composantes avec une accentuation de l'effort de péréquation. Ainsi, les Dotations de Solidarité Urbaines (DSU) et Dotations de Solidarité Rurale (DSR) seront abondées de 95 millions d'euros chacune.

La refonte des indicateurs financiers

Le PLF intègre une réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation, et notamment le potentiel fiscal et l'effort fiscal.

Le potentiel fiscal d'une commune (ou d'un EPCI) tend à apprécier sa richesse relative au-delà des choix de gestion. Il se définit comme la richesse que produiraient les contributions directes perçues par collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes le taux moyen national d'imposition. Il intègre également des ressources sur lesquelles la collectivité n'a pas de pouvoir de taux (CVAE ou IFER par exemple). Il prend enfin en compte, pour les communes, la richesse transférée à l'EPCI (corrigée des éventuelles attributions de compensation). Il intégrera à compter de 2022 les produits de certains impôts indirects dont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ainsi que les recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

L'effort fiscal tend à évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. Il est calculé en rapportant les produits effectivement perçus par la commune au titre des taxes qui constituent le potentiel fiscal au potentiel fiscal. La réforme projetée en 2022 visera à limiter le calcul de l'effort fiscal aux produits perçus par la commune, et ce à l'exclusion des ressources transférées.

S'agissant des indicateurs pivots de la répartition des dotations de péréquation, le PLF prévoit un lissage dans le temps de l'impact financier des modifications des modalités de calcul, qui devra toutefois être précisé par décret.

La réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics

Dans le cadre de la mise en application du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, le comptable public est responsable personnellement et pécuniairement devant la Cour ou les chambres régionales des comptes. Les ordonnateurs sont justiciables devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF).

Le PLF 2022 habilite le gouvernement à réformer ce régime de responsabilité par voie d'ordonnance, avec en perspective la mise en œuvre d'un régime de responsabilité unifié qui soit recentré sur les fautes lourdes, ayant entraîné un préjudice financier significatif à l'entité publique concernée.

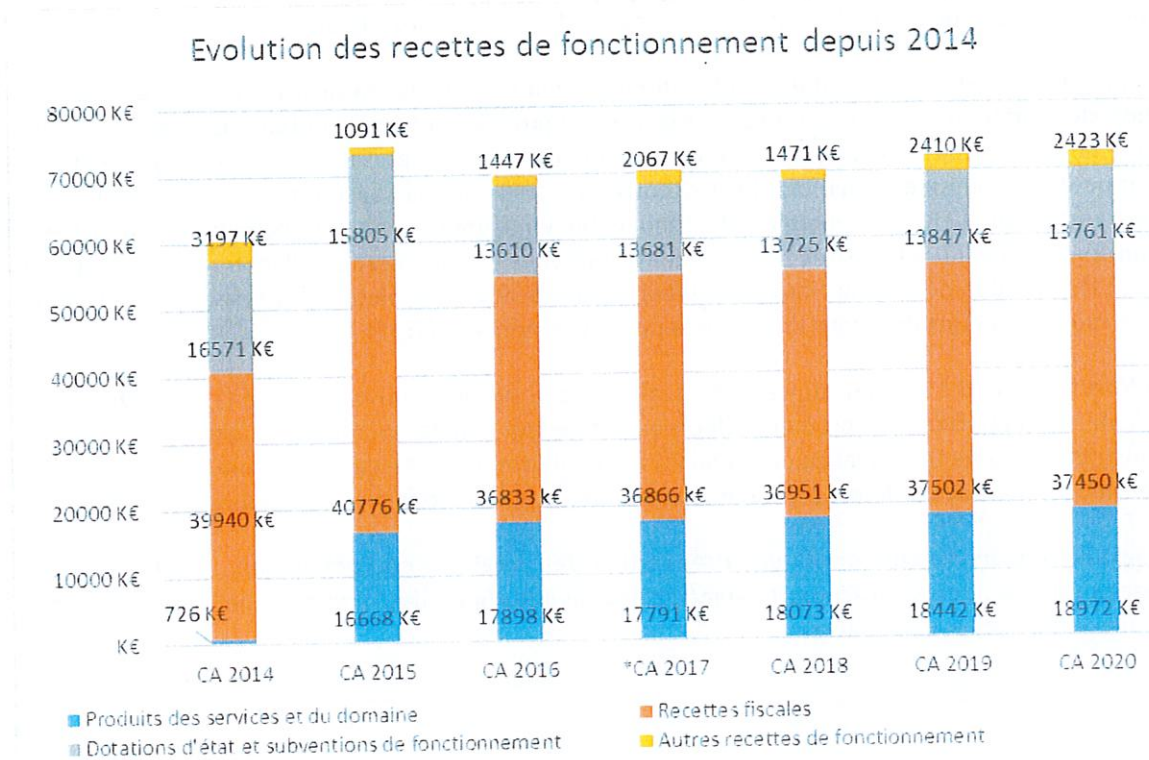
Ce régime unifié de responsabilité doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

I. Rétrospective

1) Financière

La mutualisation effective de la ville et l'agglomération datant du 1^{er} janvier 2015, 2014 est utilisée comme l'année de référence pour l'analyse rétrospective.

a) L'évolution des recettes de fonctionnement



(*montant retraité des 652 K€ de trop versé par la Ville à l'Agglomération)

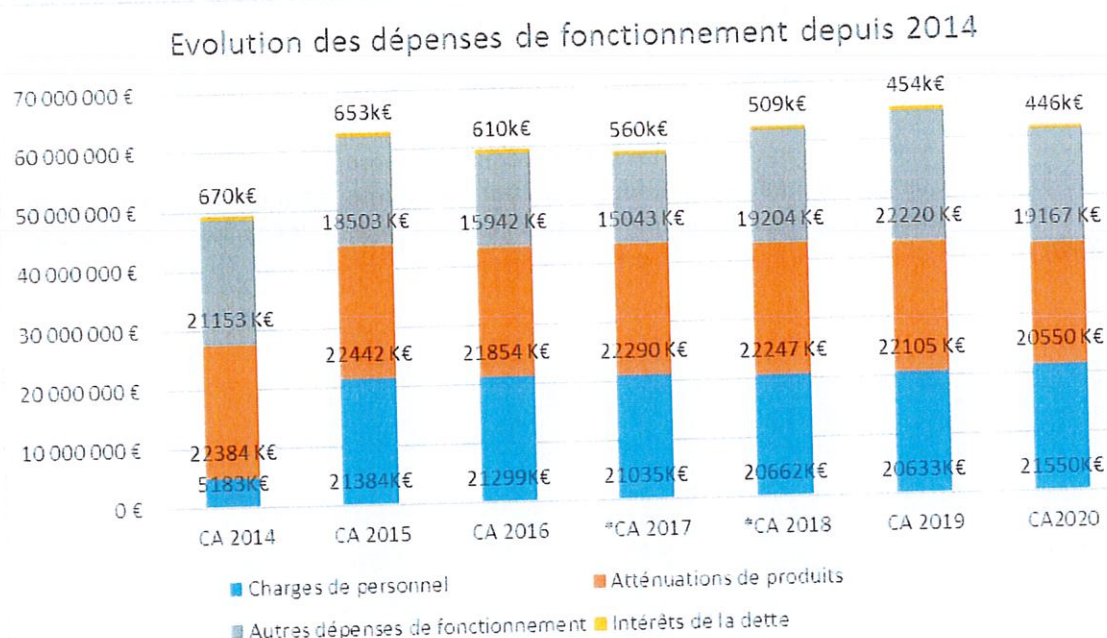
Au cours de la période 2014-2020, les recettes fiscales sont restées stables avec 38 M€ en moyenne par an. Alors que les dotations d'état et subventions de fonctionnement ont diminuée principalement en 2016 où elles ont baissé de 2,2 M€.

Les produits des services et du domaine qui représentent 25 % en moyenne des recettes de fonctionnement, ont connu une importante croissance entre 2014 et 2015 avec la mutualisation et la mise en place d'un flux financier correspondant au remboursement du coût des services communs par la Ville de Châteauroux.

Malgré les restrictions de circulation et limitations d'activité induites par la lutte contre la crise sanitaire en 2020, les recettes réelles de fonctionnement restent relativement stables sur 2020. Seule la diminution de la dotation de compensation (part majeure de la D.G.F. perçue par l'agglomération) tire vers le bas le niveau des dotations et participations.

Les recettes issues de la fiscalité en 2020 sont en quasi stabilité par rapport à 2019 : la progression des recettes de taxe d'habitation (TH), de taxe d'enlèvement de ordures ménagères (TEOM) et de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ont permis d'amortir la diminution des produits de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

b) L'évolution des dépenses de fonctionnement



(* montants retraités de la subvention transports urbains 2017 versées en 2018)

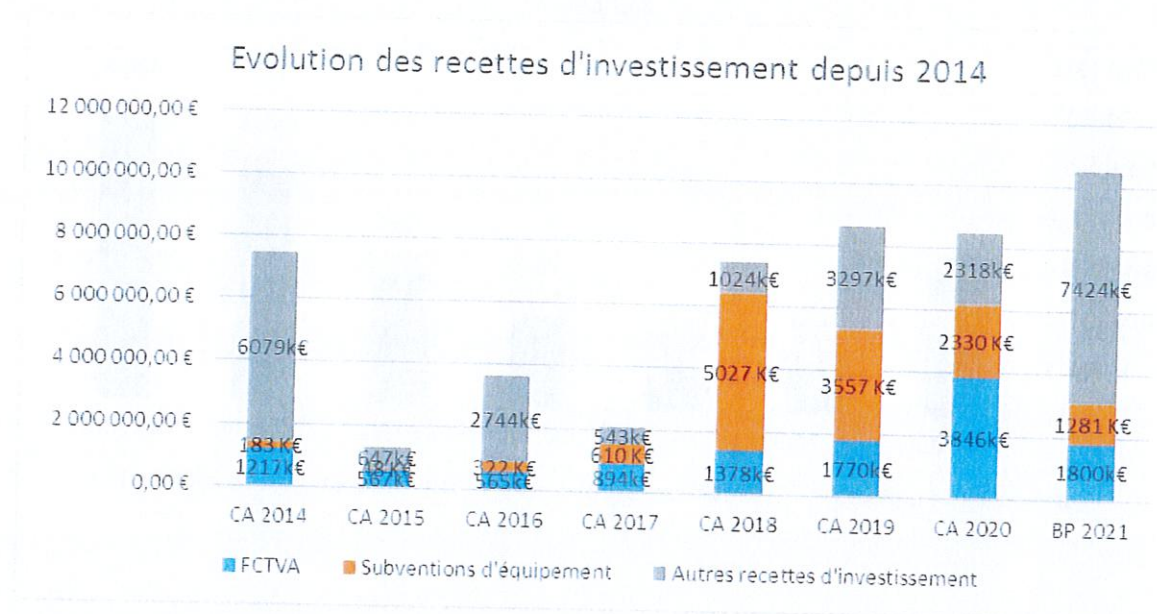
Sur la période étudiée (2014-2020), l'évolution majeure des dépenses de fonctionnement se rapporte aux charges de personnel (+ 16 M€ entre 2014 et 2015) du fait de la création de fonctions mutualisées et le transfert, au 1^{er} janvier 2015, d'agents de la Ville de Châteauroux aux services communs de la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole. Avec la mutualisation ont été créées quinze directions de services communs.

Dans le même temps, les atténuations de produits, composées des attributions de compensation et de la contribution au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), qui ont connu des variations comprises entre - 2,6 % et + 2 % sont en repli de 7% entre 2019 et 2020. Cette diminution sensible porte plus spécifiquement sur les attributions de compensation et résulte des évaluations réalisées par la CLECT dans le cadre du transfert à l'agglomération, au 1^{er} janvier 2020, de la piscine à vague, de la gestion des eaux pluviales urbaines et du site des Tourneix (- 1 377 K€ au total).

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, qui regroupent les charges à caractère général, les charges exceptionnelles et les subventions, elles sont en diminution sensibles en 2020. Cette baisse d'un exercice à l'autre correspond à un retour à un niveau plus ordinaire après la prise en charge, en 2019, du déficit du budget annexe cœur d'agglomération par le budget principal.

Les intérêts de la dette ont en 2020 poursuivi leur tendance à la diminution constatée sur l'ensemble de la période considérée.

c) L'évolution des recettes d'investissement



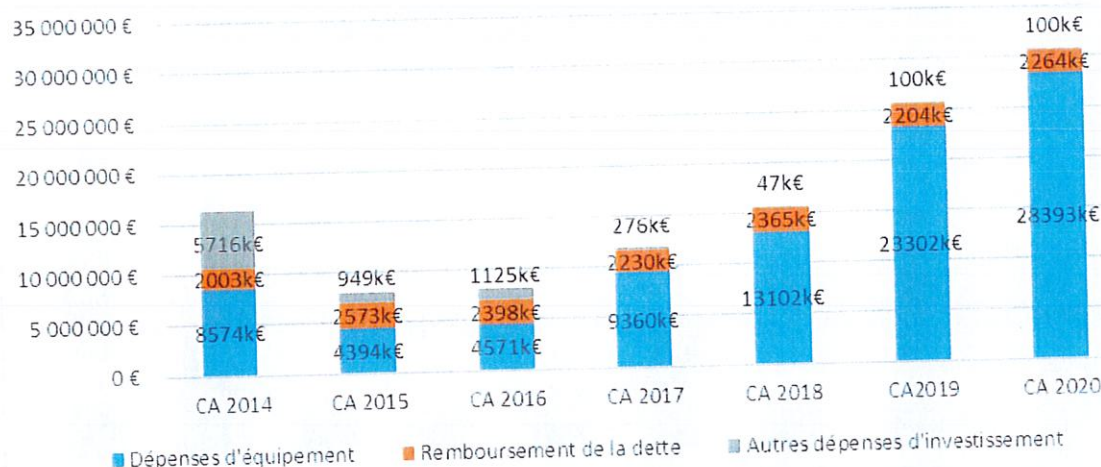
En 2014, la principale recette d'investissement est constitué par le remboursement de l'avance du budget annexe cœur d'Agglo pour 2 629 K€, inscrit en autres recettes d'investissement.

Le FCTVA représente en moyenne sur la période, une recette de 1 400 K€, celui-ci est proportionnel aux dépenses d'équipement éligibles réalisées. Il connaît une forte progression sur la fin de période, corrélée au niveau record des dépenses d'investissement.

Les subventions d'équipement obéissent à la même logique, elles progressent nettement (+ 4,4 M€) entre 2017 et 2018 et restent à un niveau élevé en 2019 (3,6 M€) et 2020 (2,3 M€). Les financements contractuels les plus significatifs se rapportent aux grands projets tels que le complexe aquatique et le bâtiment de l'Horloge.

d) L'évolution des dépenses d'investissement

Évolution des dépenses d'investissement depuis 2014



Le principal poste des dépenses d'investissement est représenté par les dépenses d'équipement qui, après une stagnation en début de mandat (2015-2016) aux alentours de 5 M€, augmentent plus nettement à partir de 2017 (+ 4,8 M€ par rapport à 2016) du fait d'importants projets tels que Mead Emballages, le complexe aquatique Balsan'éo et le bâtiment de l'horloge. Ces dépenses atteignent 13,1 M€ en 2018, 23,3 M€ en 2019 pour culminer à 28,4 M€ en 2020.

Le remboursement de la dette reste quant à lui sensiblement constant avec une moyenne de 2,2 M€ par an.

Concernant les autres dépenses d'investissement, constituées majoritairement des autres immobilisations financières, elles apparaissent plus élevées en 2014 principalement du fait des avances faites au budget annexe OZANS (4,8 M€).

e) Encours de dette et autofinancement

Evolution de l'encours de dette et formation de l'autofinancement

en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	60 435	74 339	69 788	71 057	70 220	72 200	72 605
Dépenses réelles de fonctionnement	49 391	62 982	59 705	58 929	62 622	65 413	61 713
Epargne de gestion	11 714	12 009	10 691	12 688	8 107	7 242	11 337
Intérêts de la dette	670	652	608	559	509	454	446
Epargne Brute	11 044	11 358	10 082	12 129	7 598	6 788	10 892
Remboursement en	2 223	2 221	2 259	2 292	2 347	2 204	2 264

capital							
Epargne nette	8 821	9 136	7 823	9 837	5 250	4 583	8 628
Encours de dette au 31/12	25 422	23 200	20 941	18 649	16 302	14 098	11 834
Capacité de désendettement (en année d'autofinancement)	2,30	2,04	2,08	1,54	2,15	2,08	1,09

Les cumuls présentés ci-dessus, notamment en ce qui concerne le montant de l'encours de dette, incluent la dette souscrite pour la réalisation de l'ouvrage de stationnement Colbert, et qui a été réintégrée au chapitre 16 en 2018.

L'épargne brute résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Cette épargne brute doit permettre de rembourser le capital de la dette. Comme schématisé ci-dessus cette épargne a toujours été suffisante.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement.

L'épargne brute, qui présentait une nette tendance à l'érosion jusqu'en 2019 se redresse nettement en 2020. Cette inversion de la tendance s'explique en outre par une bonne tenue des recettes de fonctionnement malgré le contexte de crise inhérent à l'exercice 2020, conjuguée à une diminution des charges induite par la limitation d'activité.

La diminution continue du niveau des charges financières et la stabilité du remboursement en capital de la dette permettent d'améliorer la sauvegarde de l'autofinancement résultant des équilibres de gestion annuel au profit de l'épargne nette.



Entre 2015 et 2020, Châteauroux Métropole n'a pas eu recours à l'emprunt. Par conséquent l'encours diminue régulièrement sur l'ensemble de la période considérée.

Fin 2020, un emprunt de 4 M€ a été souscrit afin de sécuriser le financement des dépenses d'équipement de l'exercice. La mobilisation effective de ce financement sera échelonnée au fil de la gestion 2021. L'encours de dette au 31 décembre 2021 sera contenu à 13 988 K€.

Ce recours à l'emprunt ne remet pas en cause la tendance longue au désendettement de la collectivité : l'encours de dette reculera de près de 45 % entre 2014 et 2021.

Le maintien de ratios de qualité permet à Châteauroux Métropole d'obtenir des engagements financiers des établissements bancaires à des conditions tout à fait avantageuses. En effet, la capacité de désendettement de l'Agglomération au 31 décembre 2020 s'établissait 1,09 an quand le plafond national de référence fixé par l'État pour les communes et EPCI à fiscalité propre est de 12 années et que la moyenne des intercommunalités s'établissait à 4,3 ans en 2019 (source : DGCL – les collectivités locales en chiffres, édition 2021).

➤ Structure et exposition prévisionnelle de l'encours au 31 décembre 2021

Les éléments ci-dessous présentent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette tel qu'envisagé au 31 décembre 2021. Les données se rapportant aux budgets annexes ainsi que la vision consolidée de l'encours du budget principal figurent en annexe au présent rapport.

L'ensemble de l'encours de dette est, tous produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler.

Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2021

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
------	---------	----------------	---------------------------

Fixe	8 628 867 €	61,69%	3,77%
Variable couvert	2 000 000 €	14,30%	0,20%
Variable	3 358 985 €	24,01%	0,00%
Ensemble des risques	13 987 853 €	100,00%	2,36%

L'exposition au risque de taux traduit une gestion de dette prudente puisque près de 62 % de l'encours de dette est placé à taux fixe.

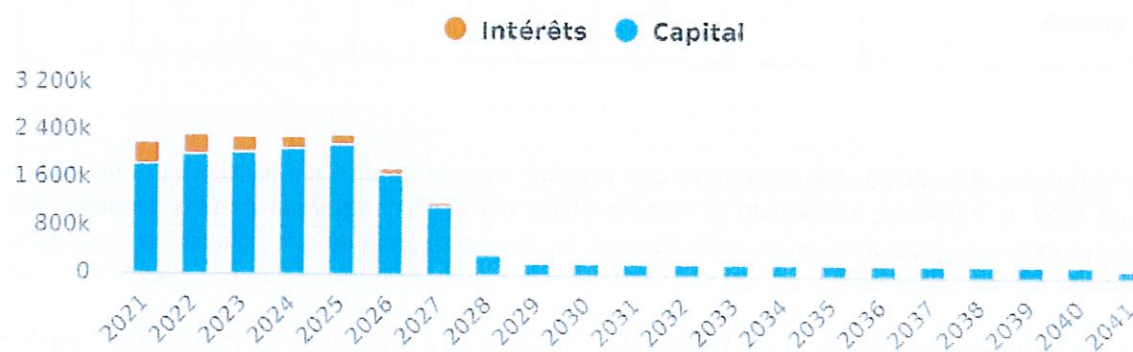
La part d'emprunts souscrits à taux variables permet de bénéficier de la faiblesse des taux directeurs et de minimiser les charges financières de la communauté d'agglomération.

L'effet de noria engendré par la fin d'amortissement d'emprunts anciens, exposés aux taux de marchés élevés lors de leur souscription, par des emprunts nouveaux négociés et contractés aux conditions actuelles de marché permet d'avoir un taux moyen de 2,36 % en retrait par rapport au CA 2020 ou il s'établissait à 3,16 %

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2021

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 692 465 €	33,55%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	4 088 600 €	29,23%
FINAMUR	2 491 575 €	17,81%
CAISSE D'EPARGNE	1 925 000 €	13,76%
BANQUE POSTALE	766 520 €	5,48%
DEXIA CL	23 692 €	0,17%
Ensemble des prêteurs	13 987 853 €	100,00%

Profil d'extinction de l'encours de dette du budget principal



La relative montée en charge de la part « capital » de l'annuité de dette entre 2021 et 2025 résulte

de la souscription de contrats avec un profil d'amortissement en annuité constante. Le profil d'extinction de la dette ci-dessus présenté montre une cassure franche à l'issue de l'exercice 2025.

2) Ressources Humaines

Le tableau qui suit présente l'évolution annuelle des effectifs de Châteauroux Métropole depuis le 31 décembre 2014, tous budgets confondus. La création des services communs à la Ville de Châteauroux et à la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2015 a entraîné le transfert vers l'agglomération de plus de 420 agents.

Depuis lors, les effectifs de l'agglomération n'ont cessé de baisser, passant de 552 agents au 31 décembre 2015 à 517 au 31 décembre 2019 (emplois dits permanents, apprentis et collaborateurs de cabinet), principalement du fait des départs en retraite non remplacés. La hausse des effectifs enregistrée en 2020 est principalement due au transfert du service Piscines et Installations nautiques de la ville de Châteauroux vers Châteauroux Métropole.

A titre indicatif, les effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31 décembre 2020 sont de 1116 agents soit 984,85 équivalents temps plein.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents au 31/12	129	552	539	529	518	517	525
Nombre d'équivalent temps plein	127,62	546,31	533,70	524,40	512,7	511,7	517
Nombre de recrutements externes	5	9	20	8	32	36	47
Nombre de mobilités internes	0	8	9	11	16	17	23
Nombre de départs effectifs	4	18	32	33	39	49	39

Le détail des effectifs par filières montre une stabilité entre la fin de l'année 2021 et la projection pour 2022. La différence entre 2020 et 2021 s'explique par des recrutements visant à remplacer des agents partis en 2020 ainsi qu'au renforcement du service des piscines et installations nautiques pour la gestion de Balsan'éo.

La délégation de service public pour l'exploitation du Mach 36 à compter du 1^{er} janvier 2022 entraîne la suppression des 2,5 postes figurant au budget annexe (un agent contractuel est repris par le délégataire, les deux autres agents sont intégrés à la direction de l'Attractivité et du Développement économique).

Les « sans filière » sont des agents contractuels dont les emplois ne sont pas rattachés à une filière existante de la fonction publique territoriale (collaborateur de Cabinet, apprentis).

Châteauroux Métropole / Budget principal		CA 2020	CA prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022
Administrative	fonctionnaires	86,5	86	87
	contractuels	14,5	19,5	20
Technique	fonctionnaires	360	367	366
	contractuels	22	25	25
Culturelle	fonctionnaires		3	3
	contractuels			
Sportive	fonctionnaires	10	10	10
	contractuels	3	10	10
Sociale	fonctionnaires	3	2	2
	contractuels			
Médico-sociale	fonctionnaires	2	2	2
	contractuels			
Animation	fonctionnaires	2	2	2
	contractuels			
Sans filière	fonctionnaires			
	contractuels	13	10	10
Total		516	536,5	537

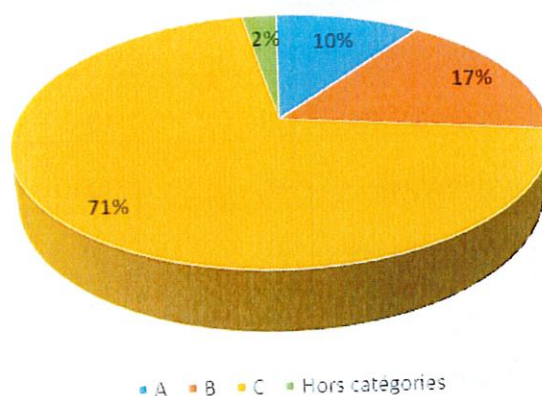
La répartition des effectifs par catégorie à Châteauroux Métropole est la suivante, pour le budget principal :

Châteauroux Métropole / Budget principal	CA 2020	CA prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022
Catégorie A	50	51	51
Catégorie B	86	101	100

Catégorie C	367	374,5	376
Sans catégorie	13	10	10
Total	516	536,5	537

Tous budgets confondus, au 31/12/2020, la répartition est de 10 % d'agents de catégorie A (en baisse de 2 points), 17 % de catégorie B (en hausse de 2 points), 71 % de catégorie C et 2 % d'agents hors catégories. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2017, la répartition était de 9,5 % de A, 14,6 % de B et 75 % de C (et 0,9 % hors catégories).

répartition des effectifs par catégorie à
Châteauroux Métropole

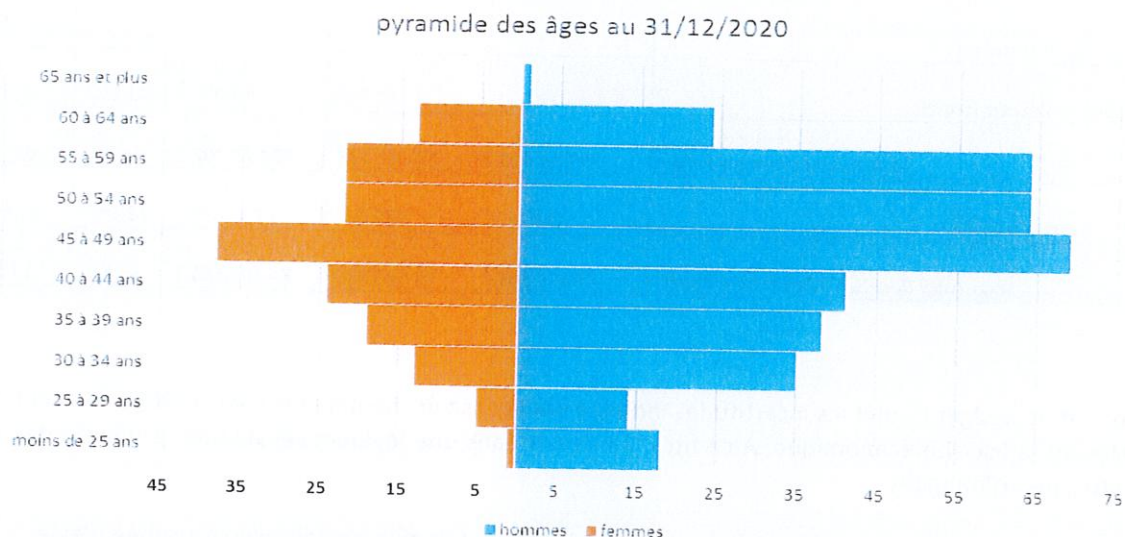


La part de contractuels, tous types confondus, au 31 décembre 2020 est de 10,5 % à Châteauroux Métropole (en augmentation de 1,5 point) ; au niveau national, au 31 décembre 2017, la proportion de contractuels est de 21 % pour les EPCI (et 17 % pour les communes).

L'âge moyen des agents de Châteauroux Métropole est de 46,2 ans pour les femmes (+ 0,6 an) et de 45,6 ans pour les hommes (- 1,1 an) au 31 décembre 2020. Au niveau national, pour les EPCI, il est de 43,5 ans pour les femmes et de 44,2 ans pour les hommes en 2017.

Les moins de 30 ans représentent 7,2 % des effectifs de Châteauroux Métropole au 31 décembre 2020 (+ 1,4 point), alors qu'ils constituent 11,7 % des effectifs des EPCI au niveau national. Les 50 et plus représentent, à la même date, 40 % de l'effectif de Châteauroux Métropole (- 2 points), tandis qu'au niveau national ils ne constituent que 34,3 % des effectifs des EPCI.

22 agents auront atteint l'âge légal de la retraite au 31 décembre 2020, 16 de plus au 31 décembre 2022 et 13 au 31 décembre 2023. La pyramide des âges montre que de nombreux départs sont à prévoir dans les 5 ans qui viennent (103 départs potentiels avec l'effectif actuel). À noter toutefois que les agents ayant atteint l'âge légal de départ peuvent choisir de prolonger leur activité, pour une durée supplémentaire de 5 ans au maximum.



En 2020, Châteauroux Métropole respectait ses obligations en matière d'emplois de travailleurs handicapés. En effet, la Communauté d'agglomération employait 49 bénéficiaires de l'obligation de l'emploi, parmi lesquels 32 agents reconnus travailleurs handicapés, les autres étant des agents bénéficiant d'allocations temporaires d'invalidité ou de rentes pour incapacité permanente, suite à accidents de service ou maladies professionnelles. Ainsi, le taux d'emploi direct était de 9,33 % pour un minimum légal de 6 %.

II. Les orientations budgétaires pour 2022.

1) Cadrage de la section de fonctionnement

L'enjeu sera pour 2022 de préserver les équilibres de la section de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant.

Il convient toutefois de souligner que l'évolution incompressible de certains postes de charges ne pourra être totalement compensée par une évolution des recettes.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Les ressources de Châteauroux Métropole sont diverses et sont composées, principalement, de la fiscalité perçue sur le territoire de l'agglomération, des produits des services et du domaine, et des dotations d'État.

en €	BP 2021	BP+ BS 2021	DOB 2022	Écart /BP	Écart /BP+BS
70 - Produits des services et du domaine	20 955 095	20 654 612	21 694 633	3,5%	5,0%
73 - Recettes fiscales	35 303 384	36 427 819	36 155 084	2,4%	-0,7%
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	13 957 615	14 847 763	14 639 648	4,9%	-1,4%
75 - Autres Produits de gestion courante	683 191	694 944	578 337	-15,3%	-16,8%

76 - Produits financiers					
77- Produits exceptionnels	17 000	17 000	10 000	-41,2%	-41,2%
Sous Total Recettes Réelles	70 916 285	72 642 138	73 077 702	3,0%	0,6%
042 - Recettes d'Ordre	699 220	928 662	1 231 493	76,1%	32,6%
Sous Total Recettes Réelles et D'Ordre	71 615 505	73 570 800	74 309 195	3,8%	1,0%

Le projet de budget traduit les incertitudes induites par la crise économique sur les finances des EPCI percevant la fiscalité économique. À ce titre, il s'inscrit dans une logique d'évaluation prudente des recettes prévisionnelles.

Les principales recettes supplémentaires sont liées à une exploitation de Balsan'éo en année pleine.

✓ Les principales recettes fiscales

Les orientations présentées traduisent la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce point constitue un impératif fondamental dans la mesure où nombre de contribuables locaux ont vu leur situation fragilisée dans le contexte économique perturbé induit par la crise sanitaire.

Fiscalité (€)	BP 2021	Notifié 2021	DOB 2022	DOB 2022 / BP 2021	DOB 2022 / Notifié 2021
Contribution foncière économique	7 800 000	6 560 222	6 560 000	-15,90%	0,00%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	3 640 000	5 183 742	4 880 000	34,07%	-5,86%
Taxe sur les surfaces commerciales	1 250 000	1 308 319	1 350 000	8,00%	3,19%
Imp. Forfaitaire sur les entreprises de réseau	375 000	404 318	400 000	6,67%	-1,07%
FNGIR	5 160 000	5 160 765	5 160 000	0,00%	-0,01%
Autres reversements de fiscalité	54 884	54 884	55 084	0,36%	0,36%
Sous-total entreprises	18 279 884	18 672 250	18 405 084	0,68%	-1,43%
Taxe d'habitation	7 950 000	0	0	-100,00%	ns.
Foncier Bâti	0	0	1 400 000	ns.	ns.
Fraction TVA	0	8 509 984	8 510 000	ns.	0,00%
Foncier non bâti	130 000	36 527	30 000	-76,92%	-17,87%

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8 943 500	9 209 058	7 810 000	-12,67%	-15,19%
Sous-total habitants	17 023 500	17 755 569	17 750 000	4,27%	-0,03%
Total	35 303 384	36 427 819	36 155 084	2,41%	-0,75%

Il convient tout d'abord de souligner la prudence dans les hypothèses de construction du budget 2022 en ce qui concerne la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. En effet, et en prévision d'un impact probable de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises en 2021, les hypothèses de travail intègrent une diminution du produit prévisionnel de cette taxe de 303 K€ pour 2022 par rapport aux montants notifiés en 2021.

Par ailleurs, le projet de BP 2022 intégrera la modulation du coefficient applicable à la taxe sur les surfaces commerciales acté par le Conseil communautaire lors de la séance du 30 septembre 2021. Celui-ci, en passant de 1,00 à 1,05 générera en 2022 un produit supplémentaire. Le produit perçu par l'agglomération au titre de cette taxe est ainsi attendu en progression de 42 K€ par rapport aux montants notifiés en 2021.

Enfin, la définition des équilibres budgétaires pour 2022 intègre également une diminution des recettes attendues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) évaluée à 1,4M€. Pour ce faire, les taux de TEOM diminueront de façon homogène de 15,4 % pour l'ensemble des habitants des communes membres de l'agglomération. A titre indicatif, les taux s'établiront en 2022 de la manière suivante :

Taux de Teom applicable	Taux 2021	Taux 2022
ARDENTES	12,93%	11,94%
ARTHON	18,20%	16,80%
CHATEAUROUX	10,34%	9,55%
COINGS	16,01%	14,78%
DEOLS	9,73%	8,98%
DORS	12,07%	11,14%
ETRECHET	18,30%	16,89%
JEU-LES-BOIS	25,30%	23,36%
LUANT	19,58%	18,08%
MARON	22,50%	20,77%
MONTIERCHAUME	13,97%	12,90%

LE POINCONNET	6,68%	6,17%
SAINT MAUR	3,85%	3,55%
SAINT MAUR "Ex Villers Les Ormes"	15,20%	14,03%
SASSIERGES-ST- GERMAIN	21,68%	20,01%
	9,86%	9,10%

La perte de recette au titre de la TEOM sera compensée, dans une logique d'équilibre global et de pression fiscale constante, par l'instauration d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties avec un objectif de recette de 1,4 M€. A titre indicatif le taux d'imposition nécessaire serait de 1,52%.

✓ Les produits des services et du domaine

Afin de compenser le surcout d'exercice des compétences et missions induites pour l'agglomération par la progression générale de l'indice des prix, les tarifs des prestations rendues à titre onéreux qui seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire lors de la séance de décembre intégreront une revalorisation de 1,5%.

Au-delà de cette revalorisation tarifaire, les produits progresseront en 2022 avec l'exploitation en année plein du complexe aquatique Balsan'eo.

✓ Les concours financiers de l'Etat

	CA 2020	BP2021	Prévisionnel 2022
74126 - Dotation de compensation des groupements de communes(M57 741126)	7 907 893 €	8 000 000 €	7 750 000 €
748313 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (M57 748312)	2 687 954 €	2 650 000 €	2 650 000 €
74835 - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation (M57 74834)	864 913 €	850 000 €	350 000 €
Total	11 460 760 €	11 500 000 €	10 750 000 €

b) Les principales dépenses de fonctionnement

En €	BP 2021	BP+ BS 2021	DOB 2022	Écart /BP	Écart /BP+BS
011- charges à caractère général	10 062 106	9 827 759	9 431 762	-6,3%	-4,0%
012 - Charges de personnel	23 263 520	23 248 050	23 263 096	0,0%	0,1%
014 - Atténuations de produits	20 753 691	20 753 691	20 914 691	0,8%	0,8%
65 – Autres charges de gestion courante	8 955 837	8 995 467	10 376 232	15,9%	15,3%
66 - Charges d'intérêts de la dette	665 451	665 451	307 394	-53,8%	-53,8%
67 - Charges exceptionnelles	755 448	27 775	30 000	-96,0%	8,0%
68 - Dotations aux provisions			20 000		
Sous Total Dépenses Réelles	64 456 053	63 518 194	64 343 175	-0,2%	1,3%
042 - Dépenses d'Ordre	5 235 696	5 720 728	7 366 000	40,7%	28,8%
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	69 691 749	69 238 921	71 709 175	2,9%	3,6%

Le niveau global des charges de fonctionnement sera, tant du point de vue des charges à caractère général, que du point de vue des dépenses de personnel et des charges financières très contenu par rapport au budget primitif pour 2021.

✓ Les attributions de compensation (AC)

Le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité financière des transferts de compétences entre un E.P.C.I. et ses communes membres.

Celles-ci représentent 30,96 % des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2022. Il s'agit à ce stade de l'élaboration budgétaire de montants provisoires. Ils seront amenés à évoluer de façon marginale en 2022 à l'issue des évaluations que la CLECT réalisera suite à la reconnaissance d'intérêt communautaire du golf de Villedieu sur Indre.

	CA 2020	BP 2021	Prévisionnel 2022
Attributions de compensation	19 920 690 €	19 920 691 €	19 920 691 €

Dans les atténuations de produits, s'ajoutent aux AC, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 751 K€ au BP 2022

✓ Les subventions versées aux associations

	CA 2020	BP 2021	DOB 2022
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	948 716 €	1 000 760 €	1 005 420 €

A ce stade de la construction budgétaire, les concours financiers de l'agglomération au tissu associatif sont envisagés en légère progression par rapport au BP 2021.

✓ Les principales participations et contributions versées

	CA 2020	BP 2021	DOB 2022
Service d'incendie	2 911 020 €	2 900 000 €	2 930 000 €
SYTOM	3 629 715 €	3 646 280 €	3 435 000 €
CCAS	112 000 €	373 350 €	341 600 €

✓ Les charges à caractère général

Malgré l'impact du fonctionnement en année pleine de Balsan'éco, les charges à caractère général sont attendues à un niveau très contenu en 2022, en replis de 6% par rapport au BP 2021.

Cette importante diminution s'explique notamment par les variations substantielles sur deux postes de dépenses significatifs en 2021.

Tout d'abord en ce qui concerne l'entretien et la réparation de bâtiments, une inscription de 483 K€ avait été effectuée en 2021 pour la réparation du bâtiment des Bois Chauds du Berry endommagé lors d'un sinistre.

Ces crédits ne seront pas consommés en 2021 (et annulés en décision modificative 2021.). Une nouvelle inscription de 150 K€ est proposée au titre de 2022 ; mais sur un périmètre de travaux plus restreint de 150 K€. Ainsi, de BP à BP, l'impact direct sera une diminution des masses financières de 333 K€.

Par ailleurs, en matière de transport de passager, les conditions financières du nouveau marché étant plus avantageuses pour l'agglomération, les crédits prévus s'élèveront à 907 K€ en 2022 contre 1 210 K€ en 2021, soit en diminution de 303 K€.

✓ Les dépenses de personnel

Pour fonctionner, les services propres et communs de Châteauroux Métropole nécessiteront une masse salariale évaluée en 2022 à 23 263 096 €, en stabilité par rapport à 2021.

Cette stabilité s'explique par la non consommation en 2021 de l'intégralité des crédits alloués du fait notamment du décalage de l'ouverture de Balsan'éco.

Les effectifs communautaires ont évolué avec l'ouverture du complexe aquatique en juin 2021. Les espaces à surveiller, les activités proposées, les amplitudes horaires et les contraintes sanitaires ont justifié le recrutement de personnel tant pour la surveillance de baignade, que pour l'accueil ou l'entretien ménager. Cette hausse est marquée pendant la période estivale avec un fort recours aux saisonniers. Cette contrainte se retrouvera pendant les vacances scolaires. La sécurité des usagers est une priorité.

Des missions nouvelles ont entraîné la création de nouveaux postes : conseiller numérique, coordinateur campus connecté, chargé de mission petite ville de demain. Une majeure partie voire l'intégralité du salaire des personnes recrutées sur ces postes est couverte par des subventions.

Des postes occupés très partiellement ou pas du tout au cours de l'année 2021 vont l'être en 2022 : un directeur de la mobilité, un chargé de mission développement durable, un chargé de mission OPAH, un chargé d'études d'opportunité à la direction du patrimoine.

La collectivité compte le même nombre d'apprentis mais elle a fait le choix de recourir à un groupement d'employeurs de métiers partagés pour les 3 derniers recrutés. Ainsi sont pris en charge par la structure les frais de formation, seuls les salaires faisant l'objet d'un remboursement par Châteauroux Métropole.

L'augmentation du SMIC de 2,2% dès le 1^{er} octobre 2021 a des répercussions fortes pour la collectivité du fait de la structuration des effectifs et du recours à des contractuels rémunérés au SMIC.

En effet, 70% des agents communautaires sont des agents de catégorie C. Le remplacement d'agents absents sur certains secteurs d'activités (collecte, entretien ménager) est effectué par des contractuels dont l'impact pèse davantage sur le budget avec cette augmentation.

La revalorisation du SMIC a entraîné une modification de la grille indiciaire des grades d'accès. Par ailleurs, des mesures salariales en faveur des agents de catégorie C sont annoncées pour 2022 (bonification d'une année, revalorisation des grilles indiciaires).

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui englobe les avancements d'échelon, les avancements de grades, les promotions internes et des évolutions du RIFSEEP liées à des prises de responsabilités supplémentaires n'est que de 0,35%.

Le temps de travail annuel à 1607 heures des agents sera effectif pour l'ensemble du personnel le 1^{er} janvier 2022. Cet ajout représente 30 heures par an par agent pour accomplir les missions de service public.

Cela s'est accompagné de la redéfinition des cycles de travail en tenant compte des spécificités et des contraintes des activités. Ainsi 7 cycles ont été définis pour l'Agglomération de Châteauroux Métropole dont 1 lié au rythme scolaire (il s'agit du personnel d'entretien ménager des groupes scolaires).

L'annualisation a été adoptée pour 2 cycles de travail : les mêmes agents que ceux liés au rythme scolaire ainsi que les agents des piscines et installations nautiques. Le personnel concerné ne se voit pas affecter de congés ou de jours d'ARTT. En effet, seul le temps de travail effectué annuellement est comptabilisé. On parle alors de jours travaillés et de jours non travaillés. Le nombre de semaines travaillées pour ces cycles doit être inférieur à 47 afin de garantir 5 obligations hebdomadaires.

Un cycle est applicable par défaut et à la grande majorité des agents : 45,6 semaines travaillées, à raison de 38h45 hebdomadaire sur 5 jours par semaine, avec 25 jours de congés et 22 jours de RTT.

Chaque service doit ensuite déterminer les plannings respectant les principes de chaque cycle et les dispositions réglementaires (amplitude horaire notamment).

Détail des charges de personnel :

Les charges de personnel sont composées des éléments obligatoires de paye (traitement indiciaire, NBI, SFT), des éléments facultatifs (régime indemnitaire, autres indemnités, heures complémentaires et supplémentaires) et des charges patronales sur l'ensemble de la masse salariale.

--	--	--	--

Budget principal / en K€	CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Rémunérations	12 155	12 661	13 730
régime indemnitaire	2 085	2 016	1 950
NBI, SFT	247	262	271
Autres indemnités	535	365	726
heures supplémentaires	128	143	154
heures complémentaires	1	1	1
Charges patronales	5 935	6 134	6 270
Total	21 087	21 582	23 102

Synthèse des dépenses de personnel, nettes de charges refacturées :

Année	Charges de personnel (012)	Recettes de mutualisation	Solde net à la charge de CM
CA 2014	5 182 919 €	-	5 182 919 €
CA 2015	21 383 903 €	15 893 839 €	5 490 063 €
CA 2016	21 299 105 €	15 681 100 €	5 618 004 €
CA 2017	21 035 357 €	15 934 192 €	5 101 165 €
CA 2018	20 661 690 €	14 735 466 €	5 926 223 €
CA 2019	20 633 012 €	14 734 564 €	5 898 448 €
CA 2020	21 549 919 €	14 983 661 €	6 566 258 €
BP 2021	23 263 520 €	15 625 502 €	7 638 018 €
DOB 2022	23 263 096 €	16 081 215 €	7 181 881 €

c) L'exploitation de Balsan'éo

Le tableau ci-dessous retrace les masses financières induites en 2022 par l'exploitation du complexe aquatique Balsan'éo en année pleine.

Dépenses en €		Budget 2021		DOB 2022	
		pro rata	HT	HT	Charges TTC
011	Charges à caractère général	8/12	729 966	845 630	964 993
012	dépenses de personnel	10/12	1 036 278	1 042 945	1 494 130
Total dépenses			1 766 244	1 888 575	2 459 123
Recettes					
70/75	recettes	6/12		825 203	1 458 328
			Déficit prévisionnel	1 063 372	1 033 230
			Diminution de l'AC. versée / transfert de la piscine à vagues		541 512
			Déficit net		491 718

La comparaison par rapport à 2021 doit en premier tenir compte des hypothèses retenues lors du BP 2021, qui reposaient sur des prévisions établies sur :

- 8 mois de pour les charges de fonctionnement courantes
- 10 mois pour les dépenses de personnel
- 6 mois en ce qui concerne les produits d'exploitation.

Le déficit prévisionnel d'exploitation de l'équipement est évalué à 1,03 M€ soit 492 K€ de reste à charge net des évaluations réalisées dans le cadre du transfert de la piscine à vagues (hors prise en compte de la dotation aux amortissements de l'équipement évaluée à 1,25 M€).

d) Les orientations budgétaires en investissement

L'enjeu sera de porter une politique d'investissement ambitieuse au service du territoire tout en restant en adéquation avec les marges de manœuvre dont dispose la Communauté d'agglomération.

L'enveloppe prévisionnelle destinée aux dépenses d'équipement est évaluée pour 2022 à 19,1 M €.

Hors subvention d'équipement aux transports de 297 K€, les dépenses inscrites résultant du plan pluriannuel d'investissement s'élèvent à 18,8 M€. Elles se répartissent comme suit :

PPI 2022-2026/€n K€	Arbitré 2022	proposition 2023	proposition 2024	proposition 2025	proposition 2026
Aménagement Urbain	2 105	1 255	705	1 105	1 105
Sécurité publique	30	14	12	10	10
informatique et transition numérique	505	1 050	450	450	650
Espaces verts	2 033	2 482	2 333	1 852	1 500

Grands projets	5 649	6 157	3 285	474	0
Mobilité	4 081	7 928	9 128	2 678	2 578
Patrimoine	3 139	4 379	6 386	1 769	269
Divers	1 602	2 523	833	783	833
Total	19 144	25 788	23 132	9 121	6 945

Lors de la gestion 2022, dans la perspective d'une gestion optimale des ressources budgétaires et financières disponibles, il sera proposé de recourir à une gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les dépenses d'équipement ayant trait au renouvellement urbain, à l'aménagement de la friche Cérabati, et à l'aménagement de la friche Balsan.

L'AP est un engagement hors bilan pris par l'assemblée délibérante. Il permet de n'inscrire, au titre d'un projet donné, que les montants dont le décaissement est effectivement prévu au titre de l'exercice.

Une fois voté, l'AP constitue la limite des dépenses qui peuvent être engagées au titre du programme donné, et le CP inscrit chaque année au budget constitue la limite des dépenses qui peuvent être mandatées au titre de ce programme.

Le montant total de l'AP est toujours équivalent au cumul des CP.

Les modalités de gestion effectives seront détaillées lors de l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Communauté d'agglomération.

en K€	Total AP	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
AP-2022-PNRU	5 033	1 084	1 270	1 481	390	808
"programme de renouvellement urbain 2022 - 2026"						
dont renouvellement urbain	721	231	170	140	90	90
dont gestion des eaux pluviales	3 148	245	1000	1125	180	598
dont déploiement des colonnes enterrées	1 164	608	100	216	120	120
AP-2022-FRICH CERABAT	7 591	626	2 080	4 885		
Réhabilitation friche CERABATI						
dont aménagement du site	446	228	218	0		
dont l'Atelier relais	2 040	100	1100	840		
dont entrepôts communautaire et logistique	4 417	18	354	4 045		
dont stockage d'eau	688	280	408	0		
AP-2022-FRICH BALSAN	12 735	2 819	6 157	3 285	474	
Réhabilitation friche BALSAN						
dont acquisition en IVEFA du bâtiment 6	2 736	0	2 736			
dont aménagement paysagé	1 920			1920		
dont parking	3 600	600	2000	1 000		
dont travaux accompagnement bâtiment e espace public	4 260	2114	1371	315	460	
dont financement et études	219	105	50	50	14	

Les dépenses d'équipement seront financées par un autofinancement prévisionnel (net des transferts de subventions au compte de résultat) de 8,7 M€ ; en progression de 1,5M€ par rapport au BP 2021.

Un emprunt d'équilibre de 4,4 M€ sera inscrit. Ce montant constitue un maximum qui sera ajusté

lors de la reprise des résultats 2021 au budget 2022.

Les subventions d'investissement à percevoir en 2022 sont évaluées à 3 M€ et le FCTVA à 3,6 M€.

Les produits des cessions sont évalués à 879 K€.

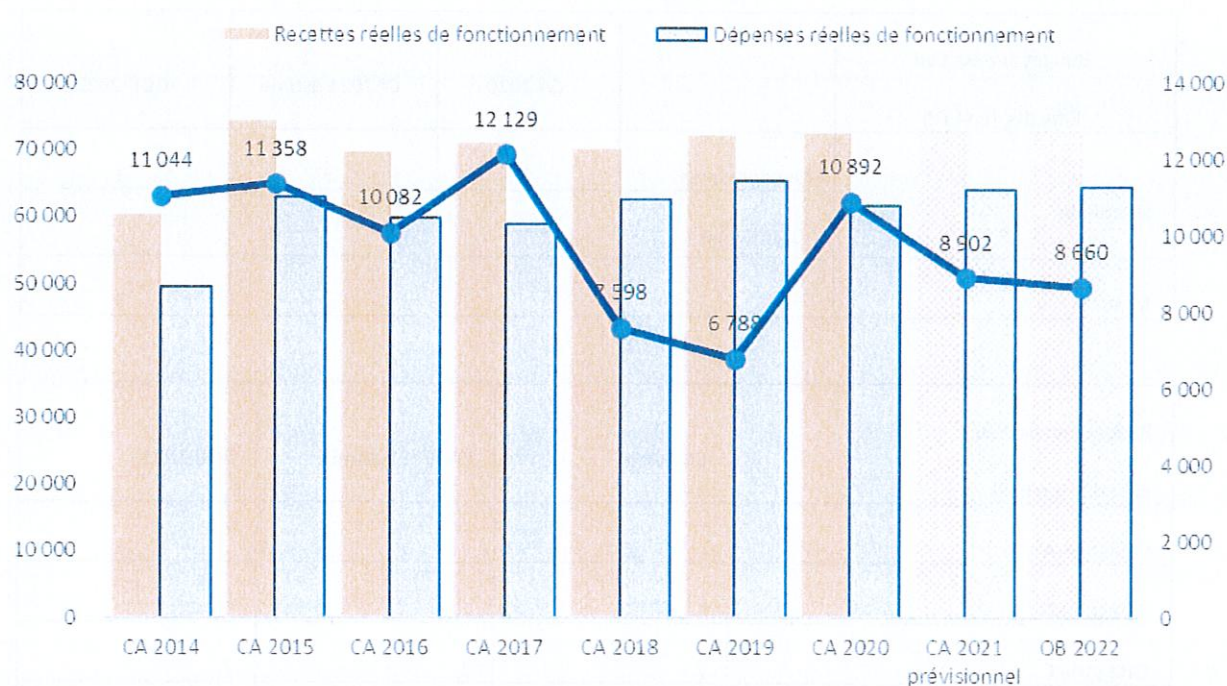
e) Mise en perspective

La maîtrise des équilibres de gestion du budget principal de l'agglomération constitue une priorité. Il s'agit en effet de la condition sine qua none de la poursuite d'une politique d'investissement volontariste, qui reste en adéquation avec les objectifs de bonne santé financière que se fixe l'agglomération.

Au-delà des variations conjoncturelles, il convient de rappeler que l'objectif reste de conserver une bonne maîtrise des ratios financiers de la Communauté d'agglomération, en premier lieu desquels la capacité de désendettement.

Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de la formation de l'autofinancement sur l'ensemble de la période considérée.

La formation de l'autofinancement : présentation rétrospective et prospective



en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prévis.	OB 2022
Encours de dette au 31/12	25 422	23 200	20 941	18 649	16 302	14 098	11 834	13 988	11 981
Capacité de désendettement (en années d'autofinancement)	2,30	2,04	2,08	1,54	2,15	2,08	1,09	1,6	1,4

La valeur du ratio de désendettement est projetée en 2021 et 2022 en incluant la consolidation de l'emprunt souscrit en décembre 2020.

L'objectif reste le plafond de 5 années d'autofinancement nécessaires au désendettement total, soit une valeur largement inférieure aux seuils critiques pour les E.P.C.I. de même strate :

- le seuil de vigilance est estimé à 10 ans,
- le seuil de soutenabilité budgétaire est fixé à 12 ans.

III. Les budgets annexes

a) Budget annexe du service public de distribution de l'eau potable

➤ Equilibre budgétaire 2022

Le projet de budget 2022 s'équilibre en fonctionnement à 1 857 K€ dont 280 K€ en dépenses réelles contre 1 728 K€ de recettes réelles. L'exploitation permettra de générer 1 448 K€ d'autofinancement qui permettront :

- D'assurer le remboursement de la dette en capital (172 K€)
- De financer des dépenses d'équipement (1 276 K€)

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Eau		CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Effectifs (en ETP)				
Technique	fonctionnaires	3	3	3
	contractuels			
Total		3	3	3

Budget annexe Eau	CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Effectifs (en ETP)			
Catégorie A			
Catégorie B	1	1	1
Catégorie C	2	2	2
Total	3	3	3

Budget annexe Eau	CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Masse salariale (en K€)			
Rémunérations	0	31	32

régime indemnitaire	0	8	8
Autres indemnités	1	1	1
Charges patronales	16	32	32
Total	18	72	73

- Structure de l'encours de dette et profil d'extinction.

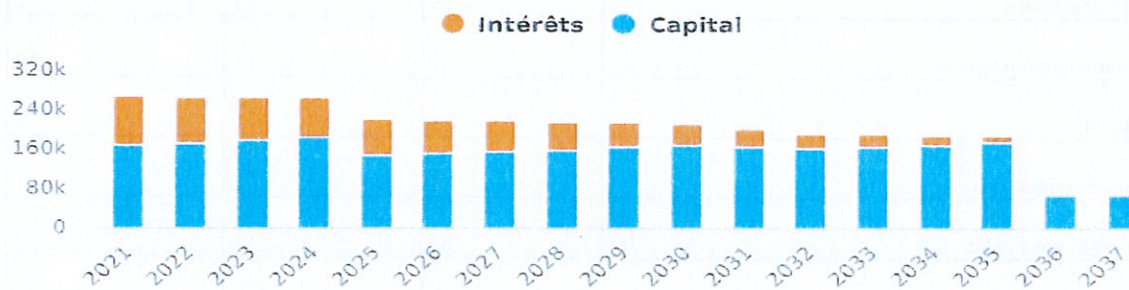
Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2021

Type de taux / en K€	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 428	100,00%	3,89%
Variable	0	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	2 428	100,00%	3,89%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2021

Prêteur / en K€	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 556	64,08%
SOCIETE GENERALE	598	24,61%
BANQUE POPULAIRE	160	6,61%
CAISSE D'EPARGNE	114	4,70%
Ensemble des prêteurs	2 428	100,00%

Profil d'extinction de la dette



b) Budget annexe du service public d'assainissement

- Equilibre budgétaire 2022

Le projet de budget 2022 s'équilibre en fonctionnement à 3 697 K€ dont 784 K€ en dépenses réelles contre 3 444 K€ de recettes réelles. L'exploitation permettra de générer 2 660 K€ d'autofinancement qui permettront :

- D'assurer le remboursement de la dette en capital (474 K€)
- De financer des dépenses d'équipement (2 186 K€)

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Eau		CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Effectifs (en ETP)				
Technique	fonctionnaires	3	3	3
	contractuels			
Médico-technique	fonctionnaires	1	1	1
	contractuels			
Total		4	4	4

Budget annexe Assainissement		CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Effectifs (en ETP)				
Catégorie A		1	1	1
Catégorie B		2	2	2
Catégorie C		1	1	1
Total		4	4	4

Budget annexe Assainissement		CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Masse salariale (en K€)				
Rémunérations		98	69	71
régime indemnitaire		34	27	26
NBI, SFT		3	1	1
Autres indemnités		3	2	1
Charges patronales		66	52	53
Total		204	151	152

➤ Structure de l'encours de dette et profil d'extinction.

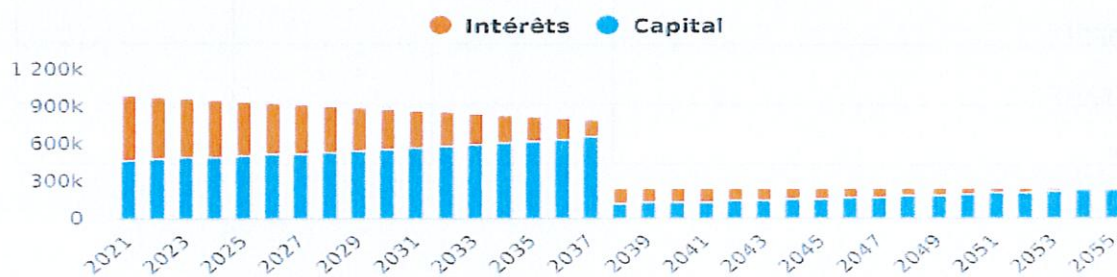
Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2021

Type de taux / en K€	Encours	% d'exposition
Fixe	11 801	100,00%
Variable	0	0,00%
Ensemble des risques	11 801	100,00%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2021

Prêteur / en K€	Capital restant dû	% du CRD
SOCIETE GENERALE	4 699	39,82%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 313	36,54%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 790	23,64%
Ensemble des prêteurs	11 801	100,00%

Profil d'extinction de de la dette



c) Budget annexe transports urbains

Le projet de budget 2022 s'équilibre en fonctionnement à 6 797 K€ dont 6 197 K€ de dépenses réelles contre 6 417 K€ de recettes réelles (dont 1 067 K€ de subvention du budget principal). L'exploitation permettra de générer 220 K€ d'autofinancement.

Le budget 2022 retracera les masses financières à la nouvelle délégation de service public qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Après deux exercices budgétaires largement marqués par la construction du nouveau dépôt de bus qui sera partie intégrante biens confiés au délégataire dans le cadre de l'exploitation du contrat de DSP, des dépenses d'équipement seront inscrites à un niveau comparativement plus modeste. Elles s'élèveront à 517 K€.

En complément de l'autofinancement, ces dépenses seront financées par la subvention d'investissement du budget principal de 297 K€.

Si à ce jour il n'y pas d'encours de dette bancaire supportée par le budget annexe transports urbains, il convient toutefois de préciser qu'en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, l'agglomération a perçu une avance remboursable de l'Etat de 344 K€.

Celle-ci s'assimile budgétairement à un prêt à taux 0 dont le remboursement, étalé sur 6 ans, interviendra l'année suivant celle où le niveau des recettes encaissées au titre du versement mobilité reviendra à un niveau supérieur à ce qu'il était en moyenne constatée entre 2017 et 2019.

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Transport Effectifs (en ETP)		CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Technique	fonctionnaires	1	1	1
	contractuels			
Total		1	1	1

Budget annexe Transport Effectifs (en ETP)	CA 2020	CA2021 estimé	Prévisionnel 2022
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B			
Catégorie C			
Total	1	1	1

Budget annexe Transport Masse salariale (en K€)	CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Rémunérations	30	31	32
régime indemnitaire	11	12	12
NBI, SFT	1	1	1
Autres indemnités	0	0	0
Charges patronales	15	15	16
Total	58	59	61

d) Budget annexe Mach 36

Les orientations budgétaires pour la salle multi activités pour 2022 traduisent au plan financier les modifications des choix de gestion à intervenir sur cet équipement.

En effet, dans une perspective de développement de l'attractivité du territoire communautaire, l'agglomération entend élargir la programmation culturelle et événementielle proposée aux habitants.

A cette fin, la gestion de cet équipement, qui était jusqu'alors assurée en régie, sera à compter du 1^{er} janvier 2022 déléguée à un opérateur privé.

Ainsi, le projet de budget 2022 s'équilibre en fonctionnement 803 K€ dont 773 K€ de dépenses réelles.

Les recettes seront composées de 703 K€ de prise en charge du déficit par le budget principal et d'une redevance de 100 K€ à verser par le délégataire à l'agglomération.

L'exploitation permettra de générer 30 K€ d'autofinancement qui permettront de financer autant de dépenses d'équipement.

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Mach 36			
Effectifs (en ETP)	CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Catégorie A	1	1	0
Catégorie B			
Catégorie C	1,5	1,5	0
Total	2,5	2,5	0

Budget annexe Mach 36				
Effectifs (en ETP)		CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Administrative	fonctionnaires			
	contractuels	1,5	1,5	0
Technique	fonctionnaires	1	1	0
	contractuels			
Total		2,5	2,5	0

--	--	--	--

Budget annexe Mach 36	CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Masse salariale (en K€)			
Rémunérations	78	64	0,0
régime indemnitaire	15	11	0,0
NBI, SFT	1	1	0,0
Autres indemnités	7	0	0,0
Charges patronales	38	30	0,0
Total	139	106	0,0

e) Budget annexe Pépinière d'entreprises

Le projet de budget 2022 s'équilibre à 190 K€ en fonctionnement dont 133 K€ en dépenses réelles contre 188 K€ de recettes réelles (dont 50K€ de subvention du budget principal). L'exploitation permettra de générer 55 K€ d'autofinancement qui permettront :

- Le remboursement des cautions 3 K€
- De financer des dépenses d'équipement (53 K€).

➤ Effectifs et masse salariale

Budget annexe Pépinières		CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Effectifs (en ETP)				
Administrative	fonctionnaires	0,5	1	1
	contractuels	1	1	1
Total		1,5	2	2

Budget annexe Pépinières	CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Effectifs (en ETP)			
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B			
Catégorie C	0,5	1	1
Total	1,5	2	2

Budget annexe Pépinières / en K€	CA 2020	CA2021 estimé	DOB 2022
Rémunérations	31	42	43

régime indemnitaire	4	4	4
Autres indemnités	0	0	0
Charges patronales	14	19	19
Total	49	66	67

f) Budget annexe Cap Sud

Le projet de budget 2022 s'équilibre en fonctionnement à 530 K€. Les recettes sont uniquement constituées des produits de cession. La cession de parcelles aménagées permettra de rembourser autant d'avance au budget principal.

g) Budget annexe Colbert

Le projet de budget 2022 s'équilibre en fonctionnement à 796 K€ dont 175 K€ en dépenses réelles contre 737 K€ de recettes réelles. L'exploitation permettra de générer 562 K€ d'autofinancement qui permettront de financer autant de dépenses d'équipement.

h) Budget annexe ZAC Ozans

Le projet de budget 2021 s'équilibre à 72 K€ en dépenses réelles contre 37K€ de recettes réelles et 35 K€ d'avance du budget principal.

Annexe I – Éléments d'information relatifs à l'endettement.

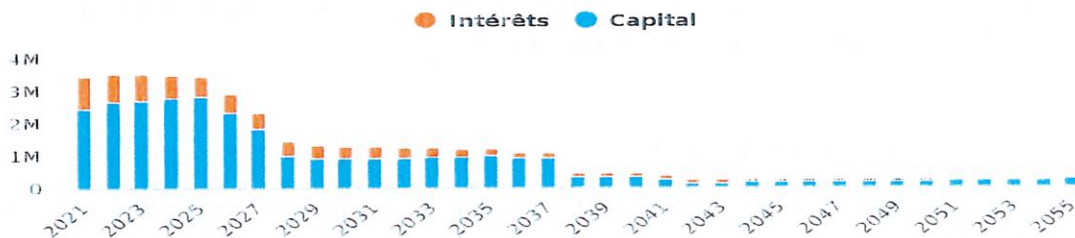
Les éléments présentés ci-dessous agrègent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette de l'agglomération, **tous budgets consolidés** tel qu'envisagé au 31 décembre 2021. L'ensemble de l'encours de dette est, tous budgets et produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler. Au 31 décembre 2021, il s'établira à 28 M€.

Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2021

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	22 858 547 €	81,01%	4,05%
Variable couvert	2 000 000 €	7,09%	0,20%
Variable	3 358 985 €	11,90%	0,00%
Ensemble des risques	28 217 532 €	100,00%	3,30%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31/12/2021

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	9 005 148 €	31,91%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	8 434 338 €	29,89%
SOCIETE GENERALE	5 296 733 €	18,77%
FINAMUR	2 491 575 €	8,83%
CAISSE D'EPARGNE	2 039 094 €	7,23%
Autres prêteurs	950 645 €	3,37%
Ensemble des prêteurs	28 217 532 €	100,00%

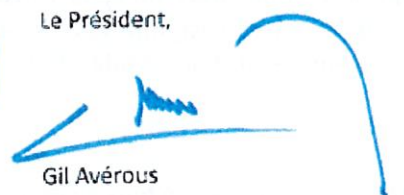


Suite à une discussion, le Conseil communautaire prend acte .



A Châteauroux, le 19 novembre 2021

Le Président,



Gil Avérous